

FORMATION

S²O

**SANTÉ
SÉCURITÉ
AU TRAVAIL**



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

DÉLIVRÉE PAR



Organisme de formation professionnelle n° 72 33 08466 33 – SIRET : 531 305 217 00030 - APE : 8559



Élisabeth HOTTERBECK
06 16 38 41 94

IPRP n°2022.33.006

20 boulevard de Cazaux
33260 LA TESTE DE BUCH

www.s2o.fr

Stéphane HOTTERBECK
06 24 87 87 44

IPRP n°2023.33.013



L'ENJEU

- Contexte de la prévention des risques 3
- Cadre législatif 4

S²O

- Des prestations à la carte 8
- Accompagnement 9

CONSEIL

- Élaboration du Document Unique 10

FORMATIONS

- **Formations en présentiel** **11**
 - Évaluation des risques professionnels 13
 - Membre CSE Santé, Sécurité et Conditions de Travail 14
 - Risque incendie 15
 - Équipier de première intervention..... 16
 - Évacuation - Guide et Serre-File 17
 - Initiale Sauveteur Secouriste du Travail 18
 - Mac Sauveteur Secouriste du Travail 19
 - Premiers secours citoyens – PSC..... 20

- Premiers Secours en Santé Mentale - PSSM Standard 21
- Initiation aux gestes qui sauvent 22
- Initiation à la manipulation d'un défibrillateur 23
- Habilitation électrique B0-H0-H0V 24
- Habilitation Électrique BS-BE Manœuvre 25
- Habilitation Électrique B1V-B2V-BR-BC 26
- Sécurité Alimentaire-Méthode HACCP 27
- Sensibilisation au Risque Chimique 28
- Gestes et Postures 29
- Autorisation de conduite chariot élévateur 30
- Autorisation de conduite nacelle 31
- Autorisation de conduite engin de chantier 32
- AIPR 33
- Travail en hauteur 34
- Montage/démontage, utilisation et vérification d'échafaudages roulants ... 35
- Montage/démontage, utilisation et vérification d'échafaudages fixes 36
- **Formation à distance** **37**
 - Formation risque incendie 38



CONTEXTE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES



Créé le 5 novembre 2001 le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** CONSTITUE LE SOCLE DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION EN ENTREPRISE.

Dans le cadre de son obligation de sécurité à l'égard de ses salariés, l'employeur doit élaborer et tenir à jour un document unique d'évaluation des risques qui recense l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité du personnel dans l'entreprise.

Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels ;
- des actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.



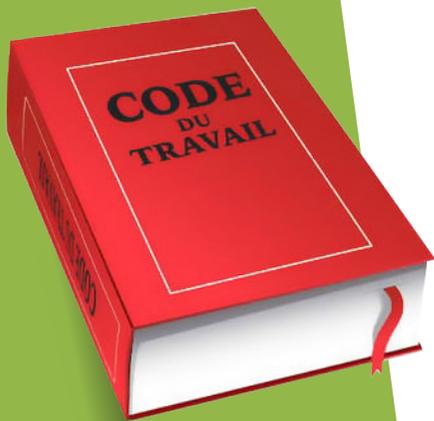
La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail doit permettre d'assurer la traçabilité collective des expositions

L'employeur a donc l'obligation de transcrire, mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques dans le DUERP et d'en conserver les versions successives pendant au moins 40 ans.

Dans les entreprises de plus de 50 salariés le programme annuel de prévention des risques professionnels devra inclure des indicateurs de résultat, les ressources de l'entreprise allouées et un calendrier de mise en œuvre en plus des conditions d'exécution et des coûts associés à chaque mesure.



CADRE LÉGISLATIF



■ Document Unique

Art. L. 4121-3-1

Le document unique d'évaluation des risques professionnels répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs et assure la traçabilité collective de ces expositions.

L'employeur transcrit et met à jour dans le document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.

Les résultats de cette évaluation débouchent :

1° Pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à cinquante salariés, sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail qui :

- a) Fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, qui comprennent les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution, des indicateurs de résultat et l'estimation de son coût ;
- b) Identifie les ressources de l'entreprise pouvant être mobilisées ;
- c) Comprend un calendrier de mise en œuvre ;

2° Pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à cinquante salariés, sur la définition d'actions de prévention des risques et de protection des salariés.

La liste de ces actions est consignée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et ses mises à jour.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels, dans ses versions successives, est conservé par l'employeur et tenu à la disposition des travailleurs, des anciens travailleurs ainsi que de toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès.

La durée ne peut être inférieure à quarante ans.

■ Pénibilité

Art. R. 4121-1-1 du code du travail

L'employeur consigne, en annexe du document unique :

1° Les données collectives utiles à l'évaluation des expositions individuelles aux facteurs de risques mentionnés à l'article L. 4161-1 de nature à faciliter la déclaration mentionnée à cet article, le cas échéant à partir de l'identification de postes, métiers ou situations de travail figurant dans un accord collectif étendu ou un référentiel professionnel de branche homologué mentionnés à l'article L. 4161-2 ;

2° La proportion de salariés exposés aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1, au-delà des seuils prévus au même article. Cette proportion est actualisée en tant que de besoin lors de la mise à jour du document unique.



■ Obligation de formation Art. L. 4141-2 du code du travail (extrait)

« L'employeur **organise une formation pratique et appropriée à la sécurité**, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique; des salariés temporaires et à la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours. La formation est répétée périodiquement. »

■ Des actions particulières de formation à la sécurité Art. R. 4141-15 du code du travail

« En cas de création ou de modification d'un poste de travail ou de technique exposant à des risques nouveaux et comprenant l'une des tâches ci-dessous énumérées, le **travailleur bénéficie**, s'il y a lieu, après analyse par l'employeur des nouvelles conditions de travail, d'une **formation à la sécurité** sur les conditions d'exécution du travail :

- 1°- Utilisation de machines, portatives ou non ;
- 2°- Manipulation ou utilisation de produits chimiques ;
- 3°- Opérations de manutention ;
- 4°- Travaux d'entretien des matériels et installations de l'établissement
- 5°- Conduite de véhicules, d'appareils de levage ou d'engin de toute nature
- 6°- Travaux mettant en contact avec des animaux dangereux
- 7°- Opérations portant sur le montage, le démontage ou la transformation des échafaudages ;
- 8°- Utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes. »

■ Formation renforcée Art. L 4154-2 du code du travail (extrait)

« Les **salariés titulaires** d'un contrat de travail à **durée déterminée**, les **salariés temporaires** et les **stagiaires** en entreprise affectés à des postes de travail présentant des risques particuliers pour leur santé ou leur sécurité bénéficient d'une **formation renforcée à la sécurité** ainsi que d'un accueil et d'une information adaptés dans l'entreprise dans laquelle ils sont employés.

La liste de ces postes de travail est établie par l'employeur, après avis du médecin du travail et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel, s'il en existe. Elle est tenue à la disposition de l'inspecteur du travail. »



CADRE LÉGISLATIF



■ Référent sécurité

Art. L 4644-1 du code du travail (extrait)

« L'employeur **désigne** un ou plusieurs **salariés compétents** pour s'occuper des **activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise**.

Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient d'une **formation en matière de santé au travail** dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16. »

■ Sauveteur Secouriste du Travail

Art. R 4224-15 du code du travail

« Un membre du personnel reçoit la **formation de secouriste** nécessaire pour donner les **premiers secours en cas d'urgence** dans :

- 1° - Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° - Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. »

■ Conduite d'engins

Art. R. 4323-55 du code du travail

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. »

■ Bruit

Art. R. 4436-1 du code du travail (extrait)

« Lorsque l'évaluation des risques fait apparaître que des travailleurs sont exposés sur leur lieu de travail à un niveau sonore égal ou supérieur aux valeurs d'exposition inférieures, définies au 3° de l'article R. 4431-2, l'employeur veille à ce que ces travailleurs reçoivent **des informations et une formation en rapport avec les résultats de l'évaluation des risques**».



■ Habilitation électrique

Art. R4544-9 du code du travail

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Art. R4544-10 du code du travail (extrait)

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

■ Incendie

Art. R4227-39 du code du travail (extrait)

Tous les salariés doivent être formés à la manipulation d'extincteur et à l'évacuation

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels **les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours** et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu **au moins tous les six mois.** »

Un certain nombre doit être Équipier de Première Intervention (EPI)

Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages (APSAD) Règle R6,

Chap 4 : En période activité, 10% de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir 2 E.P.I en moins d'une minute dans un secteur

*Chap 6 : Les équipiers de première intervention doivent recevoir une **formation particulière**, à la fois théorique et pratique, sur la **prévention et la lutte contre l'incendie***

■ Manutention

Art. R 4541-8 du code du travail (extrait)

« L'employeur doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

1° D'une **information sur les risques qu'ils encourent** lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte.

2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations ; au cours de cette formation, **essentiellement à caractère pratique**, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions manuelles. »



PRESTATIONS À LA CARTE

CONSULTANTS

Tous nos consultants sont des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistrés auprès de la DREETS.

SÉCURITÉ

Nous vous conseillons pour la mise en place des formations liées à la sécurité en fonction de vos activités et de vos besoins spécifiques.

FORMATIONS

Nos formations sont construites sur les référentiels en vigueur et peuvent être prises en charge par les fonds de formation.

DOCUMENT UNIQUE

Nous vous aidons à établir, valider ou à mettre à jour votre Document Unique d'Évaluation des Risques selon les dernières dispositions en vigueur.

SOLUTIONS

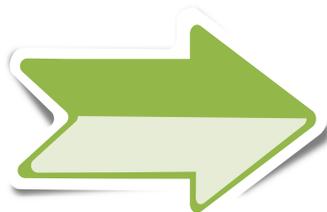
Nous avons des solutions adaptées aux risques de votre métier grâce à des formations ciblées, animées aux postes de travail.

ÉVALUATION

Un premier entretien conseil vous permet de valider vos pratiques en matière de santé sécurité au travail.



ACCOMPAGNEMENT



Atteindre vos objectifs avec S²O

100%
DE RÉUSSITE

- pour nos **7 stagiaires** CSE/CSSCT
- pour nos **20 stagiaires** en utilisation en sécurité d'une tronçonneuse
- pour nos **68 stagiaires** en conduite d'engin
- pour nos **114 stagiaires** en habilitation électrique
- pour nos **360 stagiaires** en secourisme (SST/PSC1/DAE)
- pour nos **907 stagiaires** en évacuation, incendie
- pour nos **28 stagiaires** en travail en hauteur
- pour nos **16 stagiaires** en évaluation des risques
- pour nos **16 stagiaires** en Gestes et Postures
- pour nos **36 stagiaires** en AIPR
- pour nos **9 stagiaires** en HACCP
- pour notre **stagiaire** en RGPD

1 607 stagiaires
en 2021

100 % de stagiaires
satisfaits

Recommandé par
100 % des acheteurs



ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

MÉTHODE

- Rencontre des dirigeants
- Recueil de documents
- Découpage en Unités de Travail
- Entretien avec un panel représentatif de travailleurs
- Recherche des situations à risque
- Recherche des situations soumises à la pénibilité
- Prise en compte des mesures préventives en place
- Calcul du risque résiduel
- Propositions d'améliorations
- Utilisation de la méthode ITAMAMI

DURÉE

- À définir, une journée par unité de travail

PRIX

- Suivant durée

OBJETIFS

- Mobiliser l'ensemble du personnel dans l'élaboration du DU
- Rechercher, identifier, hiérarchiser et consigner les risques professionnels
- Évaluer l'efficacité des mesures de prévention en place
- Évaluer la pénibilité du travail conformément au décret 2014-1159 du 9 octobre 2014
- Construire le Document Unique
- Élaborer un plan d'action

PROGRAMME

■ Contexte réglementaire

■ Préparation de la démarche

- Engagement et volonté de la direction pour construire l'organisation adaptée
- Détermination des méthodes appropriées, choix des outils
- Découpage en unités de travail (UT)

■ Identification et évaluation des risques

- Les sources de danger, les risques et exposition des personnes
- Observations, visites terrain et interviews du personnel
- Hiérarchisation des risques et choix des critères de cotation

■ Formalisation du Document Unique

- Déterminer le support, son contenu et la façon de le mettre à jour régulièrement

■ Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action

- Définir et planifier les actions de prévention
- Information et formations
- Bilan, suivi et mise en place du contrôle





Le chef d'entreprise est responsable de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs.



Afin de savoir élaborer le Document Unique, une formation « **Évaluation des risques professionnels** » lui à été dédiée.

Pertinente et opérationnelle, cette formation vous apprendra à analyser les situations de travail.

Vous serez capable d'évaluer vos risques professionnels et l'exposition de vos salariés aux facteurs de pénibilité.

Avoir du personnel formé à la sécurité incendie est une obligation légale, mais surtout peut vous permettre de sauver des vies et votre entreprise.

Nos **formations incendie** durent de 2 à 3 heures en fonction de vos besoins.



Des secouristes doivent permettre d'assurer les premiers gestes d'urgence avant la prise en charge de la victime par les professionnels que sont les secours médicalisés.

Il est donc impératif d'avoir des collaborateurs formés au secourisme.

Selon votre activité, vous devrez former aux « **Initiation aux gestes qui sauvent** », ou « **Sauveteur Secouriste du Travail** ».

Une formation **Gestes et Postures** vous permettra de réduire le nombre d'accidents du travail, maladies professionnelles liés à l'activité physique.

En tant que chef d'entreprise, vous devez délivrer des **autorisations de conduite d'engins** de manutention ou encore des **habilitations électriques**.

Avant cela assurez vous que vos salariés soient bien formés.



■ Modalités d'accès aux formations :

- Nos formations sont accessibles en intra ou en inter-entreprises.
- Pour en savoir plus consultez nos fiches programme à la rubrique « Modalités d'accès ».

■ Délais d'accès :

- Un préavis de 15 jours nous est nécessaire afin d'organiser au mieux la formation que vous nous confierez. Sous certaines conditions ce délai peut être réduit.

■ Accessibilité handicapé :

- Certaines de nos formations sont accessibles aux personnes handicapées .
- Pour en savoir plus consultez nos fiches programme à la rubrique « Personne en situation de handicap » et sur notre site dans les modalités d'accès à la formation.
- Dans tous les cas un entretien téléphonique préalable sera nécessaire avec S²O afin d'évaluer les conditions d'aménagement de la formation.

■ Aptitude médicale :

- Pour la conduite d'engin, l'habilitation électrique, le travail en hauteur, une visite médicale d'aptitude est obligatoire.
- Nous vous conseillons de la faire avant la formation.

■ Financement :

- S²O est certifiée QUALIOP1, vous pouvez donc demander une prise en charge de nos formations à votre OPCO.
- Une convention de formation sera établie entre S²O et notre client.



ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

MÉTHODE

- Apports de méthodes
- Exercices pratiques
- Discussions thématiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Le gérant et son ou ses adjoints

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 1 jour par Unité de Travail

EFFECTIF

- 1 à 12 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 700 €/jour

OBJECTIFS

Être capable :

- De connaître les obligations de l'employeur en santé sécurité au travail
- De déceler et mesurer les risques professionnels
- D'évaluer l'exposition aux facteurs de pénibilité
- De proposer des mesures appropriées pour prévenir les risques professionnels

PROGRAMME

■ Théorie

- **Les textes fondamentaux de références**

Les principaux textes, les obligations de l'employeur

- **Acteurs de la prévention**

Internes, externes

- **Le risque, le danger**

Définition, mises en situations pratiques

- **Les dommages**

Accident du travail, de trajet, maladies professionnelles
Les statistiques, coûts directs et indirects de l'accident

- **Méthode d'évaluation des conditions de travail**

La définition d'une unité de travail
Les différents risques professionnels
L'étude du poste de travail, approche par le risque
Définition des critères d'évaluation, fréquence, gravité, niveau de maîtrise

La cotation des risques résiduels

Organiser les entretiens, définir les questionnaires

- **Méthode d'évaluation de la pénibilité**

Le décret n° 2014-1159 du 09 octobre 2014

Les décrets n° 2015-1885 et 1888 du 30 décembre 2015

Les facteurs de pénibilité, les seuils

- **Les mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail**

Les 9 principes de prévention

Le plan d'actions, les solutions correctives

L'affichage obligatoire

Les fiches de poste, les consignes de sécurité

- **L'analyse de l'accident**

L'arbre des causes, les causes et leur enchaînement

- **La rédaction du Document Unique**

Les étapes de la rédaction, la prise en compte des résultats des entretiens, uniformisation de la cotation

■ Pratique

- Visite des postes de travail, évaluation des risques bâtimentaires

- Mener les entretiens avec les salariés concernés par unité de travail

- Transcription des résultats sous classeur Excel

- Cotation des risques résiduels

- Proposition de solutions correctives techniques, organisationnelle, humaines organisationnelles

- Harmonisation du document

- Mise à jour du suivi des vérifications périodiques obligatoires

■ Modalités d'évaluation

Questionnaire théorique sous forme de QCM



MEMBRE CSE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

MÉTHODE

- Apports de méthodes
- Cas pratiques
- Visites de postes

PUBLIC CONCERNÉ

- Membre élu au CSE

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 5 jours soit 35 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 12 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 5 120 € Net

OBJETIFS

Cette formation a pour finalité de permettre aux membres du Comité Social et Économique ou de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, d'assurer leurs fonctions et les différentes missions confiées au cours de leurs mandat conformément la réglementation.

PROGRAMME

■ Santé et Sécurité au Travail

- Les définitions des AT et des MP
- Les statistiques des accidents de Travail et de Trajet
- Les statistiques des MP
- Les formalités administratives
- Les indicateurs statistiques
- Les risques liés à l'activité professionnelle causant un AT, pouvant causer une MP
- Les conséquences des AT/MP
- Les processus menant aux AT/MP
- Les 9 principes généraux de prévention
- Le Compte Professionnel de Prévention (C2P)
- Les dispositions réglementaires
- L'évaluation des risques professionnels
- Les documents accessibles au CSE
- Les acteurs de la prévention des risques professionnels

■ Comité Social et Économique

- La mise en place du CSE
- Les rôles et missions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Les rôles et missions du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés
- Les rôles et missions du CSE dans les entreprises de plus de 300 salariés
- La composition du CSE
- Les réunions du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés
- Les moyens d'un CSE pour les entreprises de plus de 50 salariés
- Le CSE sur le terrain
- L'arbre des causes
- Les formations
- La sécurité incendie
- Les EPI
- Le règlement intérieur
- La composition de la trousse de secours
- La signalisation

Contrôle des connaissances théoriques par QCM et par mises en situations pratiques



RISQUE INCENDIE

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Vidéos
- Cas pratiques
- Manipulation d'extincteurs avec bac à feu
- Utilisation d'une couverture anti feu

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne de l'entreprise

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 2 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 12 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 470 € Net

OBJETIFS

- Être capable de donner l'alerte et l'alarme rapidement
- Connaître les classes de feu
- Savoir quels moyens de première intervention utiliser pour faire face à un feu
- Savoir utiliser un extincteur
- Connaissance du signal d'alarme, et des consignes de sécurité

PROGRAMME

■ Connaissance des mécanismes du feu et des moyens d'intervention

- Les causes de feu
- Le triangle de feu
- Les modes de propagation
- Les différentes classes de feu
- Les moyens d'intervention (Extincteurs, RIA, ...)

■ Vous êtes témoin d'un départ de feu

- L'alarme et l'alerte des secours
- La lutte contre le feu

■ Mise en situation pratique

- Manipulation des extincteurs
- Utilisation d'une couverture anti feu

■ Modalités d'évaluation

- Questionnaire théorique sous forme de QCM



ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Vidéos
- Cas pratiques
- Exercice de prévention
- Manipulation d'extincteurs avec bac à feu
- Utilisation d'une couverture anti feu

PUBLIC CONCERNÉ

- Personne de l'entreprise désignée

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 3 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 12 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 570 € Net

OBJETIFS

- Être capable de donner l'alerte et l'alarme rapidement
- Connaître les classes de feu
- Savoir quels moyens de première intervention utiliser pour faire face à un feu
- Savoir utiliser les moyens de premier secours incendie
- Connaître le signal d'alarme, et les consignes de sécurité
- Être capable d'apporter renfort aux témoins de départ de feu
- Connaître le rôle des équipiers d'évacuation

PROGRAMME

- **Connaissance des mécanismes du feu et des moyens d'intervention**
 - Les causes de feu
 - Le triangle de feu
 - Les modes de propagation
 - Les différentes classes de feu
 - Les moyens d'intervention (Extincteurs, RIA, ...)
- **Vous êtes témoin d'un départ de feu**
 - L'alarme et l'alerte des secours
 - Le rôle des équipiers d'évacuation et du responsable d'évacuation
 - La lutte contre le feu
- **La prévention dans l'entreprise**
 - Avoir un esprit de préventionniste
- **Visite des locaux**
 - Exercice d'extinction d'un feu de bac à gaz à l'aide d'un extincteur à eau
 - Exercice d'extinction d'un appareil électrique avec un extincteur au CO2
 - Exercice d'extinction d'un liquide en feu à l'aide d'une couverture anti feu
- **Remise d'un livret de formation**
- **Modalités d'évaluation**
 - Questionnaire théorique sous forme de QCM



ÉVACUATION - GUIDE ET SERRE-FILE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Vidéos
- Cas pratiques
- Exercice d'évacuation

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne désignée comme guide, serre-file ou chargé de l'évacuation

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 3 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 12 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 570 € Net

OBJETIFS

- Connaître les missions des guides et serre-files
- Connaître le matériel lié à l'évacuation
- Appliquer les consignes générales et particulières d'évacuation
- Évacuer dans le calme

PROGRAMME

- **Visite de l'établissement avec le responsable de la sécurité**
- **La réglementation en matière de sécurité incendie ERP/ERT**
- **L'évacuation des locaux**
 - La lecture des plans
- **Définition des missions**
 - Organisation
 - Rôle du guide file et du serre file
 - Rôle du responsable d'évacuation
 - Missions respectives et spécifiques de chacun
- **Le point de regroupement**
 - Définition, emplacement, caractéristiques
- **Les principes de mise en sécurité**
 - Les dispositifs d'alarme, le signal d'évacuation
 - L'alerte
 - Le SSI
 - Le lever de doute
- **Consignes pour le personnel**
 - Attitude et consignes de sécurité
 - Technique d'évacuation générale et en particulier votre établissement
 - Gestion de l'arrivée des secours
- **Exercice d'évacuation conformément à votre protocole d'évacuation**
- **Rapport d'intervention**
- **Modalités d'évaluation**
 - Questionnaire théorique sous forme de QCM



INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Programme INRS
- Document de référence V8-01/2021
- Guide des données techniques V4.07/2022
- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Matériel adapté
- Mémo de fin de stage

Période COVID

- • Recommandations INRS pour l'organisation de la formation version en vigueur

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne de l'entreprise

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra ou inter-entreprises

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 14 heures

EFFECTIF

- 4 à 10

VALIDATION

- Certificat de sauveteur secouriste du travail valable 24 mois

PRIX GROUPE

- 1 530 € Net

OBJETIFS

A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).

Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.



PROGRAMME

I - Intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- 2 - Protéger de façon adaptée
 - 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient
 - 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- 3 - Examiner la victime
 - 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- 4 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
 - 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- 5 - Secourir la victime de manière appropriée
 - 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

■ Programme INRS

■ Évaluation formative et certificative lors d'une mise en situation d'accident simulé, et questions relatives à la prévention *

II - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- 6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- 7 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- 8 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration



* Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et aptes à mettre en œuvre les compétences attendues du SST pourront être reconnus au titre de SST.



MAC SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Programme INRS
- Document de référence V8-01/2021
- Guide des données techniques V4.07/2022
- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Matériel adapté
- Mémo de fin de stage

Période COVID

- Recommandations INRS pour l'organisation de la formation version en vigueur

PUBLIC CONCERNÉ

- Acteur SST

PRÉREQUIS

- Certificat SST

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra ou inter-entreprises

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 7 heures

EFFECTIF

- 4 à 10

VALIDATION

- Certificat de sauveteur secouriste du travail valable 24 mois

PRIX GROUPE

- 820 € Net

OBJETIFS

A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).

Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.



PROGRAMME

■ Bilan des expériences vécues en tant que SST

I - Intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
 - 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- 2 - Protéger de façon adaptée
 - 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
 - 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient
 - 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- 3 - Examiner la victime
 - 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- 4 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
 - 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- 5 - Secourir la victime de manière appropriée
 - 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

■ Programme INRS

■ Évaluation formative et certificative lors d'une mise en situation d'accident simulé, et questions relatives à la prévention *

II - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- 6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- 7 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- 8 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration



* Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et aptes à mettre en œuvre les compétences attendues du SST pourront être reconnus au titre de SST.



PREMIERS SECOURS CITOYENS – PSC

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Document de référence PSC1 2022
- Exercices pratiques
- Matériel adapté
- Livret remis en fin de stage

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne qui souhaite apprendre les gestes qui sauvent

PRÉREQUIS

- Avoir au moins 10 ans

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 7 heures

EFFECTIF

- Groupe jusqu'à 10 personnes

VALIDATION

- Diplôme de citoyen de sécurité civile délivré par l'autorité d'emploi LA CROIX BLANCHE

PRIX GROUPE

- 760 € Net

OBJETIFS

- Être le premier maillon de la chaîne des secours, c'est à dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés. A l'issue de la formation vous serez capable :
 - D'organiser une protection pour éviter le sur-accident
 - D'établir un premier bilan de l'état de la victime et de ses fonctions vitales
 - De transmettre une alerte aux services de secours
 - D'éviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés

PROGRAMME

■ La protection

- Porter secours nécessite de se protéger d'abord soi-même, puis de sécuriser la zone vis à vis des autres personnes

■ L'alerte

- Alerte et protection des populations
- Appeler le service de secours adapté à la situation, comment collecter les éléments nécessaires aux secours et savoir les retransmettre

■ Les gestes d'urgence

- Hémorragies externes
- Obstruction aiguë des voies aériennes par corps étranger
- Brûlures
- Malaise
- Traumatismes
- Plaies
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque

■ Modalités d'évaluation

- Évaluation formative tout au long de la formation
- A l'issue de la formation : **Épreuve CERTIFICATIVES PSC**
- Lors d'une mise en situation d'accident simulé, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée



PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE - PSSM STANDARD

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Participative pour :
 - Prendre confiance dans l'interaction avec des personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale
 - Revoir ses représentations concernant la santé mentale
 - Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale
- Utilisation et remise Manuel des PSSM Formateur accrédité par PSSM France

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public dès 18 ans

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra ou inter-entreprises

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 14 heures 2 j (4 ½ journées)

EFFECTIF

- Jusqu'à 16 personnes

VALIDATION

- Attestation de formation certificat de réalisation

PRIX GROUPE

- Jusqu'à 8 stagiaires : 2500 €
- Au-delà + 30€/stagiaire

OBJETIFS

Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui apportent une aide physique à une personne en difficulté. A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée
- Mieux faire face aux comportements agressifs

PROGRAMME

- **Session 1.1 – Introduction à la santé mentale et aux interventions**
 - Santé mentale en France (facteurs de risque – statistiques – conséquences)
 - Interventions efficaces
- **Session 1.2 – Introduction aux Premiers Secours en Santé Mentale**
 - > Cadre des premiers secours en santé mentale
 - > Le plan d'action AERER
 - Présentation de la dépression
 - > Signes et symptômes > Interventions
- **Session 2.1 – Le plan d'action pour la dépression**
 - Action 1 pour la dépression
 - Crise suicidaire : Présentation - Assister
- **Session 2.2 – Les troubles anxieux**
 - > Signes et symptômes > Interventions
- **Session 3.1 - Le plan d'action pour les troubles anxieux**
 - Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et chocs post-traumatique
 - > Action 1 pour les troubles anxieux (hors crise)
 - > Crise d'attaque de panique : Présentation - Assister
 - > Crise après un événement traumatique : Présentation - Assister
- **Session 3.2 – Les troubles psychotiques**
 - > Signes et symptômes > Interventions
- **Session 4.1 – Le plan d'action pour les troubles psychotiques**
 - Action 1 pour les troubles psychotiques
 - Crise psychotique sévère : Présentation - Assister
- **Session 4.2 – L'utilisation des substances et le plan d'action**
 - > Signes, symptômes > Interventions
 - Action 1 pour l'utilisation de substances
 - Crise liée à l'utilisation de substances • Crise d'agressivité • Urgence médicale





INITIATION AUX GESTES QUI SAUVENT

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Matériel adapté
- Mémo remis en fin de stage

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne de l'entreprise

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 4 heures

EFFECTIF

- 4 à 10 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 580 € Net

OBJETIFS

- Être le premier maillon de la chaîne des secours, c'est à dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.
- A l'issue de la formation vous serez capable :
 - D'organiser une protection pour éviter le sur-accident
 - D'établir un premier bilan de l'état de la victime et de ses fonctions vitales
 - De transmettre une alerte aux services de secours
 - D'éviter l'aggravation de l'état de la victime en pratiquant les gestes appropriés

PROGRAMME

PRÉAMBULE COVID-19 (POINT SITUATION, POURQUOI SE PROTÉGER ET COMMENT)

■ La protection

- Porter secours nécessite de se protéger d'abord soi-même, puis de sécuriser la zone vis à vis des autres personnes.

■ L'alerte

- Appeler le service de secours adapté à la situation, comment collecter les éléments nécessaires aux secours et savoir les retransmettre.

■ Les gestes d'urgence

- Les premiers gestes dans l'attente des secours organisés :
Comment gérer ...
 - Une hémorragie
 - Une obstruction aiguë des voies aériennes
 - Les positions d'attentes
 - La position latérale de sécurité
 - La réanimation cardio-respiratoire avec et sans défibrillateur

■ Modalités d'évaluation

- Questionnaire théorique sous forme de QCM.



INITIATION À LA MANIPULATION D'UN DÉFIBRILLATEUR

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Matériel adapté
- Défibrillateur
- Mannequins

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne de l'entreprise

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 3 heures

EFFECTIF

- 4 à 10 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 470 € Net

OBJETIFS

- Être le premier maillon de la chaîne des secours, c'est à dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.
- A l'issue de la formation vous serez capable :
 - D'organiser une protection pour éviter le sur-accident
 - D'établir un premier bilan de l'état de la victime et de ses fonctions vitales
 - De transmettre une alerte aux services de secours
 - De réaliser une réanimation cardio pulmonaire
 - D'utiliser un défibrillateur

PROGRAMME

- **La protection**
 - Porter secours nécessite de se protéger d'abord soi-même, puis de sécuriser la zone vis à vis des autres personnes.
- **L'alerte**
 - Appeler le service de secours adapté à la situation, comment collecter les éléments nécessaires aux secours et savoir les retransmettre.
- **Les gestes d'urgence**
 - Comment gérer la réanimation cardio-respiratoire avec et sans défibrillateur.
- **Modalités d'évaluation**
 - Questionnaire théorique sous forme de QCM.



HABILITATION ÉLECTRIQUE BO-HO-HOV

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés conformes à la norme NFC 18-510 A1
- Vidéos
- Mises en situations réelles

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne ayant à réaliser ou encadrer des travaux non électriques dans un environnement électrique

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra ou inter-entreprises

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 1 à 1,5 jour

EFFECTIF

- Jusqu'à 8 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 1,5 jour : 1 160 € Net
- 1 jour : 860 € Net

OBJETIFS

- Être capable d'identifier les types de courants, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants
- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions
- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux d'ordre non électrique
- Être capable d'assurer la sécurité d'un chantier vis-à-vis du risque électrique

PROGRAMME

- **L'habilitation électrique**
 - Définition, conditions d'habilitation, indices et activités correspondantes
- **Notions élémentaires d'électricité**
 - Unités de mesures, différents types de courant
- **Les différents types d'accidents électriques**
 - Effets du courant électrique sur le corps, conséquences d'un accident électrique
- **Moyens de prévention et protection**
 - Pour les matériels, pour les personnes contre les contacts directs et indirects
- **L'évaluation et la prévention des risques**
- **Les domaines de tension, les ouvrages et installations**
- **Les zones de l'environnement électrique**
 - Classement, distances limites et zones définies
- **Les différents acteurs**
 - Rôles et missions des différents acteurs
- **Les opérations d'ordre non électrique**
 - En hors tension, les opérations particulières, la surveillance d'une zone de travail, le balisage
- **Les outils et le matériel de travail**
- **Les incidents, accident et incendies**
- **L'organisation et la gestion d'un chantier**
- **Évaluation théorique par QCM et par mises en situations pratiques selon les préconisations de la norme NF C 18-510**





HABILITATION ÉLECTRIQUE BS-BE MANŒUVRE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés conformes à la norme NFC 18-510 A1
- Vidéos
- Manipulations des matériels et documents
- Mises en situations réelles

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne ayant à réaliser des petits travaux d'ordre électrique ou des manœuvres d'exploitation en Basse Tension

PRÉREQUIS

- Comprendre les instructions de sécurité
- Recyclage : avoir été habilité au même titre

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra ou inter-entreprises

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- Formation initiale : 2 jours
- Recyclage : 1,5 jour

EFFECTIF

- Jusqu'à 8 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- Initiale : 1 550 € Net
- Recyclage : 1 160 € Net

OBJETIFS

- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des manœuvres et des interventions Basse Tension élémentaires
- Être capable d'identifier les types de courants, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants
- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions
- Être capable de mettre en œuvre les procédures de remplacement, de raccordement en Basse Tension et les manœuvres

PROGRAMME

- **L'habilitation électrique**
 - Définition, conditions d'habilitation, indices et activités correspondantes
- **Notions élémentaires d'électricité**
 - Unités de mesures, différents types de courant
- **Les différents types d'accidents électriques**
 - Effets du courant électrique sur le corps, conséquences d'un accident électrique
- **Moyens de prévention et protection**
 - Pour les matériels, pour les personnes contre les contacts directs et indirects
- **L'évaluation et la prévention des risques**
- **Les domaines de tension, les ouvrages et installations**
- **Les zones de l'environnement électrique**
 - Classement, distances limites et zones définies
- **Les différents acteurs**
 - Rôles et missions des différents acteurs
- **Les opérations d'ordre non électrique**
- **Les opérations élémentaires**
- **Les manœuvres d'exploitation**
- **Les outils et le matériel de travail**
- **Les incidents, accident et incendies**
- **Évaluation théorique par QCM et par mises en situations pratiques selon la norme NF C 18-510**





HABILITATION ÉLECTRIQUE B1V-B2V-BR-BC

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés conformes à la norme NFC 18-510 A1
- Vidéos
- Manipulations des matériels et documents
- Mises en situations réelles

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne ayant à réaliser des travaux, des interventions, des opérations ou des consignations en Basse Tension

PRÉREQUIS

- Avoir des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle
- Recyclage : avoir été habilité au même titre

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra ou inter-entreprises

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- Formation initiale : 3 jours
- Recyclage : 1,5 jour

EFFECTIF

- Jusqu'à 8 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- Initiale : 2 350 € Net
- Recyclage : 1 160 € Net

OBJETIFS

- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux, interventions et consignations en Basse Tension.
- Être capable d'identifier les types de courants, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.
- Être capable de mettre en œuvre les procédures de réalisation d'opérations, de travaux ou de consignation en Basse Tension

PROGRAMME

- **L'habilitation électrique** • Définition, conditions d'habilitation, indices et activités correspondantes
- **Notions élémentaires d'électricité**
- **Les différents types d'accidents électriques** • Effets du courant électrique sur le corps, conséquences d'un accident électrique
- **Moyens de prévention et protection** • Pour les matériels, pour les personnes contre les contacts directs et indirects
- **L'évaluation et la prévention des risques**
- **Les domaines de tension, les ouvrages et installations**
- **Les zones de l'environnement électrique** • Classement, distances limites et zones définies
- **Les différents acteurs** • Rôles et missions des différents acteurs
- **Les opérations d'ordre non électrique**
- **La réalisation des travaux**
- **La réalisation d'une consignation en BT**
- **Les interventions générales en BT**
- **Les outils et le matériel de travail**
- **Les incidents, accidents et incendies**
- **Évaluation théorique par QCM et par mises en situations pratiques selon la norme NF C 18-510**





SÉCURITÉ ALIMENTAIRE-MÉTHODE HACCP

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements didactiques
- Exercices pratiques d'application

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne voulant comprendre ou mettre en place la méthode HACCP en fonction de son secteur d'activité

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 14 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 12 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 1 600 € Net

OBJETIFS

- Acquérir les méthodes et techniques permettant de réagir dans son travail quotidien face aux problèmes de sécurité alimentaire et de participer activement à la démarche HACCP de l'entreprise

PROGRAMME

■ JOUR 1

- **La réglementation**
Obligations réglementaires
- **Analyse des dangers**
Dangers microbiens, physiques, chimiques
Les Toxi Infections Alimentaires Collectives
Analyse de dangers selon les 5 M et définition des CCP
- **La Méthode HACCP**
Les 7 principes fondamentaux
Les 12 étapes séquentielles
- **Les bonnes pratiques d'hygiène**
La prévention
Le plan de nettoyage et de désinfection
La lutte contre les nuisibles
Le contrôle de l'eau
L'analyse microbiologique
La maîtrise des températures
La traçabilité
La tenue / le vestiaire
Les mains, un outil de travail

■ JOUR 2

- **Élaboration du plan de maîtrise sanitaire (PMS)**
L'analyse des risques
Déterminer les points critiques
- **Élaboration du plan de nettoyage**
Création des documents
Mise en place des plannings et des process de nettoyage

■ Modalités d'évaluation

- Évaluation des connaissances avec QCM



SENSIBILISATION AU RISQUE CHIMIQUE

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Discussion
- Analyses de cas concrets dans l'entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

- Toutes personnes pouvant utiliser des produits chimiques

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 2 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 12 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 440 € Net

OBJETIFS

- Sensibiliser les opérateurs sur les dangers représentés par l'exposition potentielle à des produits chimiques
- Savoir reconnaître les pictogrammes indiquant les risques
- Savoir quelles précautions prendre lors de l'utilisation de produits chimiques
- Connaître les modes de protection pour éviter les contacts risqués

PROGRAMME

■ Théorie

• Définition de l'Agent Chimique Dangereux

Définitions, exemples

• Identification des pictogrammes et des mentions obligatoires sur les étiquettes

• Les risques pour la santé

Les modes de contamination

Manifestations brutales, discrètes et effets à seuil

Exemples

Focus sur les risques liés aux travaux de nettoyage

• Se protéger

Les FDS

Les 16 sections de renseignement sur les produits

Exemple FDS

Les mesures de protection collective

Le port des EPI et leur retrait en sécurité

Les consignes

• Les bonnes pratiques

L'utilisation

L'hygiène

Le stockage

Les règles de compatibilité

La gestion des déchets

■ Pratique

- Visite des sites de stockage et d'utilisation, exploitation des FDS, correspondance EPI et FDS

■ Modalités d'évaluation : QCM



GESTES ET POSTURES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Vidéos
- Cas pratiques au poste de travail

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne amenée à manipuler des charges, à effectuer des mouvements répétitifs ou à travailler en position statique

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 3 à 7 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 6 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- À partir de 570 € Net

OBJETIFS

- Réduire et prévenir les accidents ou lésions dus aux manutentions
- Acquérir les bases de l'anatomie pour mieux comprendre les problèmes de santé liés aux gestes et postures
- Déterminer la meilleure façon d'effectuer une manutention manuelle sans prendre de risques
- Effectuer les gestes et postures appropriés au travail
- Sensibiliser le personnel aux maladies professionnelles dues aux Troubles Musculo-Squelettiques

PROGRAMME

■ Partie théorique

• Sensibilisation du travail

Les accidents du travail
Les chiffres liés aux accidents

• Conséquences sur les individus, accidents et maladies

Les AT/MP
Les maladies professionnelles et TMS

• Notions élémentaires d'anatomie

Le squelette, la musculature, la colonne vertébrale
Les atteintes à la santé

• Identifier les risques

Quelles sont vos activités ?
Les facteurs aggravants
Les zones de mobilité
Analysez une situation de travail dans votre entreprise

• Participer à la prévention

Aménager les postes de travail
Les principes généraux de prévention
Les charges autorisées

• Les bons gestes et les bonnes postures

Principes de sécurité et d'économie d'effort
Les positions au poste de travail

■ Partie pratique

• Applications pratiques

• Étude des postes de travail

• Réflexion concernant son poste de travail

• Exercices pour limiter les gestes ou postures contraignants

• Les solutions :

Principe de prévention gestuelle
Les points d'appui et les différentes techniques gestuelles
Éducation gestuelle face aux tâches quotidiennes
Les déplacements naturels de la personne
Les aides techniques et outils à disposition
Principe de sécurité physique, d'économie d'effort et technique de manutention

■ Exercices pratiques sur chaque poste de travail des stagiaires / QCM



AUTORISATION DE CONDUITE CHARIOT ÉLÉVATEUR

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne appelée à conduire des chariots élévateurs automoteurs dans un contexte limité à l'entreprise

PRÉREQUIS

- Avoir au moins 18 ans
- Avoir une expérience de conduite chariot pour le recyclage

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- Initiale : 14 heures
- Recyclage : 7 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 6 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- Initiale : 1750 € Net
- Recyclage : 930 € Net

OBJETIFS

- Acquérir et valider les connaissances théoriques et pratiques de conduite d'un chariot élévateur conformément à la réglementation R489..
- Être capable d'assurer la maintenance préventive

PROGRAMME

■ Partie théorique

- **Les dispositions réglementaires**
Le Code du travail, la formation, l'autorisation de conduite
- **Les partenaires de la prévention**
Les acteurs internes et externes en prévention des risques
- **Les différents acteurs de l'entreprise, leurs obligations**
Les rôles et responsabilités du constructeur, du conducteur, de l'employeur
- **Processus menant à l'AT et à la MP**
Définitions
Démarche globale de prévention
- **Les risques et sanctions liés à la prise de substances**
L'alcool, les stupéfiants, les médicaments
- **Que faire en cas d'accident ?**
- **Les droits, obligations et responsabilités**
- **Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté**
Principaux risques, origines et moyens de prévention associés
L'analyse des risques
- **Les différentes catégories de chariots à conducteur porté**
Les principaux types de chariots de manutention et leur classification
- **Description, technologie et équipements des chariots**
Les organes et dispositifs de sécurité
- **Prise de poste et fin de poste**
- **Stabilité des chariots**
Le tableau de charge
- **Les règles d'utilisation des chariots**
Règles de conduite et consignes de sécurité à respecter lors de la circulation en entreprise
- **Les techniques d'utilisation et de stockage**
- **Les vérifications**
- **Les EPI**
- **La signalisation**

■ Partie pratique

- **Prise de poste et vérifications**
Les vérifications avant départ
- **Conduite et manœuvres**
Prises en main et exercices à vide, en charge
Évolution sur parcours balisé
- **Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien- Maintenance**

■ Modalités d'évaluation

Questionnaire théorique sous forme de QCM et évaluation lors de mises en situations pratiques



AUTORISATION DE CONDUITE NACELLE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne appelée à conduire des nacelles dans un contexte limité à l'entreprise

PRÉREQUIS

- Avoir au moins 18 ans
- Avoir une expérience de conduite nacelle pour le recyclage

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- Initiale : 14 heures
- Recyclage : 7 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 6 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- Initiale : 1750 € Net
- Recyclage : 930 € Net

OBJETIFS

- Acquérir et valider les connaissances théoriques et pratiques de conduite d'une PEMP conformément à la réglementation R486.
- Être capable d'assurer la maintenance préventive

PROGRAMME

■ Partie théorique

• Connaissances générales

Les statistiques des accidents du travail

• Les dispositions réglementaires

Le Code du travail, la formation, l'autorisation de conduite

• Les partenaires de la prévention

Les acteurs internes et externes en prévention des risques

• Les différents acteurs de l'entreprise leurs obligations

Les rôles et responsabilités du constructeur, du conducteur, de l'employeur

• Processus menant à l'AT et à la MP

Définitions
Démarche globale de prévention

• Les risques et sanctions liés à la prise de substances

L'alcool, les stupéfiants, les médicaments

• Que faire en cas d'accident ?

• Les droits, obligations et responsabilités

• Risques liés à l'utilisation d'une PEMP

Principaux risques, origines et moyens de prévention associés

L'analyse des risques

• Les différentes catégories de PEMP

Les principaux types de PEMP et leur classification

• Description, équipements et technologie des PEMP

Les organes et dispositifs de sécurité

• Prise de poste et fin de poste

• Stabilité de la PEMP

Le tableau de charge

• Les règles d'utilisation de la PEMP

Règles de conduite et consignes de sécurité à respecter lors de la circulation en entreprise

• Les vérifications

• Les EPI

• Les gestes de commandement des appareils de levage

• La signalisation

■ Partie pratique

• Prise de poste et vérifications

Les vérifications avant départ

• Conduite et manœuvres

Prises en main et exercices
Évolution sur parcours balisé

• Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien- Maintenance

■ Modalités d'évaluation

Questionnaire théorique sous forme de QCM et évaluation lors de mises en situations pratiques



AUTORISATION DE CONDUITE ENGIN DE CHANTIER

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exercices pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne appelée à conduire des engins de chantier dans un contexte limité à l'entreprise

PRÉREQUIS

- Avoir au moins 18 ans
- Avoir une expérience de conduite d'engins pour le recyclage

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- Formation initiale : 14 heures
- Recyclage : 7 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 6 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- Initiale : 1 750 € Net
- Recyclage : 930 € Net

OBJETIFS

- Acquérir et valider ses connaissances théoriques et pratiques de conduite d'un engin de chantier conformément à la réglementation R482
- Être capable d'assurer la maintenance préventive

PROGRAMME

■ Partie théorique

- **Connaissances générales**
Les statistiques des accidents du travail
- **Les dispositions réglementaires**
Le Code du travail, la formation, l'autorisation de conduite
- **Les partenaires de la prévention**
Les acteurs internes et externes en prévention des risques
- **Les différents acteurs de l'entreprise leurs obligations**
Les rôles et responsabilités du constructeur, du conducteur, de l'employeur
- **Processus menant à l'AT et à la MP**
Définitions
Démarche globale de prévention
- **Les risques et sanctions liés à la prise de substances**
L'alcool, les stupéfiants, les médicaments
- **Que faire en cas d'accident ?**
- **Les droits, obligations et responsabilités**
- **Risques liés à l'utilisation des engins de chantier**
Principaux risques, origines et moyens de prévention associés
L'analyse des risques
- **Les différentes catégories d'engins de chantier**
Les principaux types d'engins et leur classification
- **Description, technologie et équipements des engins de chantier**
Les organes et dispositifs de sécurité
- **Prise de poste et fin de poste**
- **Stabilité des engins de chantier**
Le tableau de charge
- **Les règles d'utilisation des engins de chantier**
Règles de conduite et consignes de sécurité à respecter lors de la circulation en entreprise
- **Les techniques d'utilisation et de stockage**
- **Les vérifications**
- **Les EPI**
- **La signalisation**

■ Partie pratique

- **Prise de poste et vérifications**
Les vérifications avant départ
- **Conduite et manœuvres**
Prises en main et exercices à vide, en charge
Évolution sur parcours balisé
- **Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien- Maintenance**

■ Modalités d'évaluation

Questionnaire théorique sous forme de QCM et évaluation lors de mises en situations pratiques



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Vidéos
- Cas pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne de l'entreprise chargée d'encadrer ou de réaliser directement des travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés

PRÉREQUIS

- Aucun

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 7 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 10 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 900 € Net

OBJETIF

- Apprendre la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, connaître le Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

PROGRAMME

■ Présentation du plan anti-endommagement

• Les dispositions réglementaires

- L'arrêté du 27 décembre 2016
- Le Code de l'environnement
- L'arrêté du 22 décembre 2015
- La Norme NF P 98-332
- Les fascicules guide d'application de la réglementation

• Définitions

- Classes de Précision des Réseaux
- Catégories d'ouvrage
- Guichet Unique, DT, DICT

• Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

- Les catégories de personnels (opérateur, encadrant, concepteur)

• Phase de conception du projet

- Rédaction de la DT et ATU
- Investigations complémentaires
- Règles du marquage / piquetage
- Compétences des personnes
- Interpréter la cartographie, lire les plans

• Phase de préparation du chantier

- Conditions de mise en œuvre de la DICT
- Les compétences des personnels
- Application des guides techniques
- Lecture des indices et affleurants
- Travaux sans tranchées

• Phase de préparation du chantier

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommages
- Opérations sur chantier

■ Modalités d'évaluation

Contrôle des connaissances théoriques par QCM sur site MTES



TRAVAIL EN HAUTEUR

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements didactiques
- Exercices d'application avec EPI
- Méthodes actives

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne chargée de la préparation ou de l'exécution de travaux en hauteur

PRÉREQUIS

- Avoir au moins 18 ans

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 7 heures

EFFECTIF

- Jusqu'à 6 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 980 € Net

OBJETIFS

- Sensibiliser le personnel aux risques représentés par le travail en hauteur (pylônes, terrasses, toitures, charpentes, échafaudages fixes, échafaudages roulants)
- Informer sur les différents types de matériels existants et les règles de mise en place pour les protections contre les chutes
- Être capable d'utiliser des EPI

PROGRAMME

■ Partie théorique

- **Connaissances générales**

Les statistiques des accidents du travail

- **Les dispositions réglementaires**

Le Code du travail, Code pénal, Recommandations CNAM

- **Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations**

Le responsable de la réception, le monteur, l'utilisateur, l'employeur

- **Les partenaires de la prévention et leur rôle**

Les acteurs internes et externes

- **Les droits, obligations et responsabilités**

- **Les risques et sanctions liés à la prise de substances**

L'alcool, les stupéfiants, les médicaments

- **Processus menant à l'AT et à la MP**

Définitions

Démarche globale de prévention

- **La prévention contre les risques de chute de hauteur**

- **Les moyens d'accès et postes de travail avec protection collective**

Plateforme individuelle, échelle à crinoline, passerelles, échafaudages

Les risques liés à l'utilisation des échafaudages, des PEMP

- **Les postes de travail en hauteur avec utilisation d'EPI spécifiques**

Montage de garde-corps, travail sur pylône, en toiture, sur verrière, sur pont, en façade

Les principaux risques liés au travail en hauteur

Les EPI (harnais, longes et connecteurs, systèmes de liaisons antichute, absorbeurs d'énergie)

Les ancrages et amarrages

La ligne de vie

Le facteur de chute

- **Que faire en cas d'accident ?**

Utilisation d'une échelle en accès

Utilisation d'un système d'arrêt de chute

Manoeuvre de secours

Stockage et conditionnement des EPI

■ Partie pratique

- **Exercices d'application :**

La vérification visuelle des équipements

Disposition et balisage de chantier

Choix du moyen d'accès

Utilisation des EPI

■ Modalités d'évaluation

Évaluation des connaissances théoriques sous forme de QCM et pratiques sous forme de mise en situations



MONTAGE / DÉMONTAGE, UTILISATION ET VÉRIFICATION D'ÉCHAFAUDAGES ROULANTS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements didactiques
- Exercices d'application avec EPI
- Méthodes actives

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne chargée de la préparation ou de l'exécution de travaux en hauteur

PRÉREQUIS

- Avoir au moins 18 ans

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 7 heures

EFFECTIF

- 2 à 8 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 980 € Net

OBJETIFS

- Être capable d'identifier et d'appliquer la réglementation associée aux travaux en hauteur
- Être capable de maîtriser les opérations de montage et de démontage en sécurité
- Être capable d'exploiter l'échafaudage en respectant les limites de charges
- Être capable de vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation
- Être capable d'accéder et de circuler en sécurité sur l'échafaudage
- Être capable de vérifier et d'entretenir son matériel

PROGRAMME

■ Partie théorique

• **Connaissances générales**

Les statistiques des accidents du travail

• **Les dispositions réglementaires**

Le Code du travail, le Code pénal, les recommandations CNAM R457

• **Les partenaires de la prévention**

Les acteurs internes et externes en prévention des risques

• **Les différents acteurs de l'entreprise leurs obligations**

Les rôles et responsabilités du constructeur, du conducteur, de l'employeur

• **Les droits, obligations et responsabilités**

Le monteur et utilisateur d'échafaudages
Les obligations et les responsabilités du salarié

• **Les risques liés à l'utilisation d'un échafaudage**

• **Que faire en cas d'accident ?**

• **Les risques et sanctions liés à la prise de substances**

L'alcool, les stupéfiants, les médicaments

• **Processus menant à l'AT et à la MP**

Définitions

Démarche globale de prévention

• **Les différents types d'échafaudages**

• **Les règles d'utilisation des échafaudages**

• **Les vérifications des échafaudages**

Définition des examens susceptibles de faire partie des vérifications

• **Gestes et postures**

La règle des 3 points d'appuis

• **Les lignes électriques**

Les distances de sécurité à respecter

• **Les EPI**

• **L'attestation de compétence**

■ Partie pratique

• **Initiation, entraînement et validation des acquis :**

Monter un niveau de l'échafaudage en respectant la notice
Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant

Démonter en sécurité un niveau de l'échafaudage

Réaliser l'examen d'adéquation

Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant

Effectuer l'examen de l'état de conservation de l'échafaudage

Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

• **Mise en situation des stagiaires par équipe de 2**

Validation des techniques (intervention, utilisation et vérification des EPI et EPC)

Analyses et actions correctives de chaque stagiaire

■ Modalités d'évaluation

Questionnaire théorique sous forme de QCM et évaluation lors de mises en situations pratiques



MONTAGE / DÉMONTAGE, UTILISATION ET VÉRIFICATION D'ÉCHAFAUDAGES FIXES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements didactiques
- Exercices d'application avec EPI
- Méthodes actives

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne chargée de la préparation ou de l'exécution de travaux en hauteur

PRÉREQUIS

- Avoir au moins 18 ans

MODALITÉS D'ACCÈS

- En intra-entreprise

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



- Accessible, nous contacter pour plus d'informations

DURÉE

- 21 heures

EFFECTIF

- 4 à 8 stagiaires

VALIDATION

- Attestation de formation

PRIX GROUPE

- 2 580 € Net

OBJETIFS

- Connaître les règles générales de sécurité lors du montage, de l'utilisation et du démontage d'échafaudages fixes
- Connaître et savoir utiliser le harnais de sécurité
- Maîtriser les techniques de déplacement et d'utilisation en sécurité d'un échafaudage
- Acquérir les différentes techniques de vérification et d'entretien de son matériel

PROGRAMME

■ Partie théorique

• **Connaissances générales**

Les statistiques des accidents du travail

• **Les dispositions réglementaires**

Le Code du travail, le Code pénal formation, les recommandations CNAM R408

• **Les partenaires de la prévention**

Les acteurs internes et externes en prévention des risques

• **Les différents acteurs de l'entreprise leurs obligations**

Les rôles et responsabilités du constructeur, du conducteur, de l'employeur

• **Les droits, obligations et responsabilités**

Le monteur et utilisateur d'échafaudages
Les obligations et les responsabilités du salarié

• **Les risques liés à l'utilisation d'un échafaudage**

• **Que faire en cas d'accident ?**

• **Les risques et sanctions liés à la prise de substances**

L'alcool, les stupéfiants, les médicaments

• **Processus menant à l'AT et à la MP**

Définitions
Démarche globale de prévention

• **Les différents types d'échafaudages**

• **Les règles d'utilisation des échafaudages**

• **Les vérifications des échafaudages**

Définition des examens susceptibles de faire partie des vérifications

• **Gestes et postures**

La règle des 3 points d'appuis

• **Les lignes électriques**

Les distances de sécurité à respecter

• **Les EPI**

• **L'attestation de compétence**

■ Partie pratique

• **Initiation, entraînement et validation des acquis :**

Monter un niveau de l'échafaudage en respectant la notice

Vérifier la conformité du montage par rapport à la notice du fabricant

Démonter en sécurité un niveau de l'échafaudage

Réaliser l'examen d'adéquation

Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage roulant

Effectuer l'examen de l'état de conservation de l'échafaudage

Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

• **Mise en situation des stagiaires par équipe de 2**

Validation des techniques (intervention, utilisation et vérification des EPI et EPC)

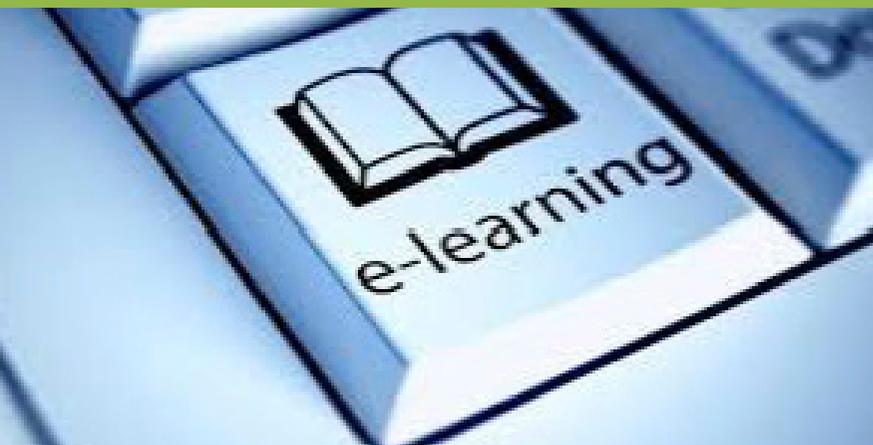
Analyses et actions correctives de chaque stagiaire

■ Modalités d'évaluation

Questionnaire théorique sous forme de QCM et évaluation lors de mises en situations pratiques



LA FORMATION À DISTANCE



Vous et vos collaborateurs, avez des emplois du temps chargés et incompatibles ?

Avez-vous considéré la formation à distance ou e-learning ?

L'un des meilleurs avantages qu'offre la formation à distance est l'autonomie.

L' e-learning permet également un gain de temps considérable ; un temps qu'on peut dépenser pour plus de productivité et de perfectionnement.

Vos collaborateurs peuvent se former à leur poste de travail au moment et au rythme choisis.

Vous réalisez des économies sur les coûts indirects liés aux formations en présentiel (déplacement, logement etc.)

Vous pouvez suivre et administrer à tout moment la progression de vos apprenants, obtenir le bilan des résultats obtenus grâce au tracking.



Les + de la formation à distance pour vos apprenants

- Interactivité et attractivité du contenu e-learning
- Auto-évaluation en cours et en fin de cursus
- Suivi personnel de son avancement dans la formation e-learning et bilan des résultats
- Flexibilité et adaptabilité selon les disponibilités des apprenants (heure, lieu)
- Supports de formation pérennes et actualisables



FORMATION RISQUE INCENDIE



MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Formation à distance
- 3 modules validés par la réussite à des quizzes

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne de l'entreprise

PRÉREQUIS

- Disposer d'une connexion Internet

MODALITÉS D'ACCÈS

- A distance

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- Accessible handicap moteur, maladie invalidante, déficience visuelle légère

DURÉE

- Environ 30 minutes

VALIDATION

- Attestation de formation à télécharger

PRIX GROUPE

- A partir de 10 € Net par personne

NB :

La formation peut être complétée d'une formation pratique à la manipulation d'extincteur.

15 € Net / personne

OBJETCIFS

- Être capable de donner l'alerte et l'alarme rapidement
- Connaître les classes de feu
- Savoir quels moyens de première intervention utiliser pour faire face à un feu
- Savoir utiliser un extincteur
- Connaissance du signal d'alarme, et des consignes de sécurité
- Savoir évacuer en toute sécurité

PROGRAMME

■ Connaissance des mécanismes du feu et des moyens d'intervention

- Les causes de feu
- Le triangle de feu
- Les modes de propagation
- Les différentes classes de feu
- Les moyens d'intervention (Extincteurs, RIA, ...)

■ Vous êtes témoin d'un départ de feu

- L'alarme et l'alerte des secours
- La lutte contre le feu
- L'évacuation



TESTEZ NOTRE FORMATION

Créez votre compte

<http://www.pplateforme-s2o.fr/login/index.php>



Ils nous font confiance



Nous contacter



Organisme de formation professionnelle n° 72 33 08466 33 – SIRET : 531 305 217 00030 - APE : 8559

Élisabeth HOTTERBECK
06 16 38 41 94

20 boulevard de Cazaux
33260 LA TESTE DE BUCH

Stéphane HOTTERBECK
06 24 87 87 44

IPRP n°2022.33.006

www.s2o.fr

IPRP n°2023.33.013